

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 05/04/2023
Nombre de Membres : Afférents : 9 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 05 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 30/03/2023.

Présents : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid ;
MM : MILLET Nicolas, ANCLIN Nicolas, LACOUDRE Guy, PLANCHON Alain,

Excusé(s) ayant donné procuration : BERGER Jean-Pierre à TORASSO Sandra ; DELUGE Paul à LACOUDRE Guy

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : ANCLIN Nicolas

2023_0009– APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

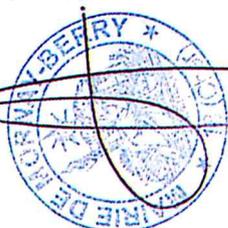
Entendu la présentation faite par Mme Violette FERNANDES Maire, et hors de la présence de celle-ci, M. Nicolas MILLET, 1^{er} adjoint, soumet au vote le compte administratif 2022 dressé par Madame le Maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2022 dressé par Madame la Trésorière du SGC de Saint-Amand-Montrond. Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2022 et après avoir entendu le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi : Budget commune – 22500 – Exercice 2022 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés de 2021		128 504,39 €	16 749,18 €		16 749,18 €	128 504,39 €
Opérations de l'exercice	114 434,72 €	168 841,41 €	62 797,96 €	59 081,92 €	177 232,68 €	168 841,41 €
TOTAUX	114 434,72 €	297 345,80 €	79 547,14 €	59 081,92 €	193 981,86 €	297 345,80 €
RESULTATS DE CLOTURE		182 911,08 €	20 465,22 €			162 445,86 €
Reste à réaliser à reporter en N+1			45 094,60 €		45 094,60 €	
TOTAUX CUMULES	0,00 €	182 911,08 €	65 559,82 €		45 094,60 €	162 445,86 €
Résultats définitifs		182 911,08 €	65 559,82 €			117 351,26 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés et hors de la présence de Madame le Maire Violette FERNANDES, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal établi par Madame le Maire tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/04/2023
Le Maire
Violette FERNANDES



Le Secrétaire de Séance
ANCLIN Nicolas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20230407-2023_0009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Mornay-Berry, le 05/04/2023
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

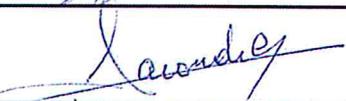
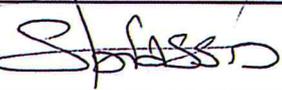
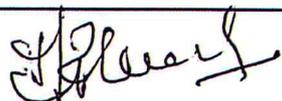
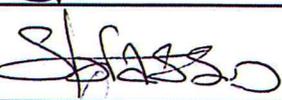
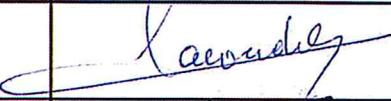
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Mornay-Berry, le 05/04/2023

Date de convocation : 30/03/2023

Les membres du Conseil Municipal,

1 - MILLET Nicolas	
2 - LACOUDRE Guy	
3 - BERGER Jean-Pierre	
4 - PLANCHON Alain	
5 - TORASSO Sandra	
6 - DELUGE Paul	
7 - ANCLIN Nicolas	
8 - YENK Ingrid	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 7/04/2023, et de la publication le 7/04/2023

A Mornay-Berry, le 05/04/2023

